

ABONNEMENT.

Saumur. Un an. . . . . 30 fr. Six mois. . . . . 16 Tros mois. . . . . 9

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, . . . 30 c. Réclames. . . . . 30 Faits divers. . . . . 75

RESERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 23 FÉVRIER

UNE COMÉDIE

Il s'est joué jeudi une intéressante comédie entre la commission électorale du scrutin de liste et M. Jules Ferry, premier ministre de la République.

Le président du conseil opportuniste a fait trois déclarations: l'une positive, la seconde neutre et la troisième négative. La commission a été ravie de la première, indifférente à la seconde et mécontente de la troisième.

1° M. Ferry a déclaré que les pouvoirs de la Chambre actuelle dureront jusqu'au mois d'octobre et qu'une dissolution serait nécessaire pour faire commencer avant cette date le mandat d'une nouvelle Assemblée.

Et la commission a trouvé que M. Ferry avait grand raison.

2° Le premier ministre a ajouté que le ministère ne se passionnait ni pour l'amendement Ribot, ni pour le sectionnement des gros départements, et que l'essentiel était de ne pas compromettre le succès du scrutin de liste.

La commission a estimé que M. Ferry n'avait pas tort.

3° Le chef de l'opportunisme a déclaré que le gouvernement ne prenait aucun engagement sur la date des élections prochaines, et désirait que la loi ne fixât pas l'époque du renouvellement périodique de la Chambre.

Halte-là! La commission a fait une grimace accentuée.

C'était précisément le point délicat, le point sur lequel on voulait le plus être fixé.

M. Ferry laisse la dissolution suspendue à un cheveu.

Cette dissolution sera-t-elle proposée au cours du printemps ou de l'été?

On sait que le président du conseil est un farceur, et qu'il aime à jouer sur les mots.

La guerre du Tonkin ne s'est-elle pas prolongée depuis deux ans, grâce à un calembour gouvernemental?

Evidemment, si M. Ferry considérait le renvoi anticipé de la Chambre comme tout à fait improbable, il ne s'opposerait pas à ce que l'on inscrivent dans la loi la date des élections prochaines.

Et nous lisons, à ce sujet, dans le Journal des Débats, ces lignes instructives:

« Les gens bien informés prétendent que, sinon sur les bancs des ministres, du moins parmi leurs amis les plus intimes et les plus influents, on désire fort le trépas prématuré de l'Assemblée élue le 21 août 1884. D'après ces mêmes gens bien informés, le départ pour les vacances de Pâques, une fois la loi électorale votée, serait un départ à peu près définitif, et la Chambre ne reviendrait plus que pour rendre le dernier soupir. »

Vrais ou faux, ces bruits font frissonner la Chambre.

Les tripoteurs de la majorité craignent l'heure des comptes à rendre, et ils souhaitent qu'elle vienne le plus tard possible.

Mais comment va-t-elle s'y prendre pour manifester son désir de ne pas partir trop vite?

Doit-elle fixer dans la loi même, pour l'avenir, la date du scrutin? La commission l'y engage, mais la proposition n'est pas très-pratique. Une dissolution peut intervenir à toute époque.

Il serait peut-être adroit d'introduire dans la loi un paragraphe disant qu'elle ne sera applicable qu'à partir du 4<sup>e</sup> septembre prochain.

Dans ces conditions, la dissolution deviendrait une arme inutile.

Le gouvernement opportuniste serait roulé.

Nous attendons le dénouement de cette intrigue.

Chronique générale.

La commission du budget a examiné au point de vue financier le projet de loi relatif à la compétence des juges de paix. Elle a calculé que l'application de la loi entraînerait un supplément de dépenses annuelles d'environ un million et demi. Cependant elle n'est pas opposée à son adoption.

Par 390 voix contre 7, la Chambre a voté, après une assez longue discussion, un crédit supplémentaire de 3 millions pour primes à la marine marchande.

Le Sénat-Tolain a continué la discussion du budget de 1885, et le Sénat-Tolain ou du moins la majorité-Tolain a montré beaucoup d'impatience en entendant les orateurs de droite démontrer comme quoi tout ce budget non-seulement n'était pas en équilibre, mais était tout simplement un faux en écriture publique. L'impatience a redoublé quand on a trouvé que les crédits du Tonkin étaient dissimulés de façon à essayer de persuader au pays que nous n'étions pas en guerre. — Nous n'en finirons pas, a crié Tolain. Nous n'en finirons pas, a répété Tolain-écho.

Ce n'est pas cependant la faute de la droite si le Sénat entame en février 1885 une discussion qui eût dû être close dans la session ordinaire de 1884.

Que s'est-il passé samedi matin en conseil des ministres? Les novellistes sont d'accord pour annoncer qu'on a simplement expédié des affaires courantes; mais nous croyons pouvoir affirmer qu'on s'est surtout occupé de la question du scrutin de liste et de la question de la taxe sur les céréales. Les ministres ont décidé de tenir leurs délibérations secrètes. Serait-ce pour ne pas être obligés de révéler leurs divisions et leurs querelles?

Comme suite bizarre de l'affaire scandaleuse des courtiers en décorations, on signale une circulaire par laquelle les employés du ministère de l'intérieur ont été invités à observer rigoureusement « le secret professionnel en ce qui concerne la marche des affaires et les pièces relevant des différents services », sous peine de révocation à la moindre infraction. La Ligue en conclut que « cette circulaire est tout simplement un aveu. Elle prétend réprimer un abus, donc l'abus existait. »

M. Andrieux fait déclarer qu'il attend avec impatience la notification du jugement que la loge maçonnique « le Parfait-Silence », devant laquelle était invité à comparaître le député du Rhône, a dû prendre. La teneur de l'arrêt contre le coupable qui a divulgué les mystères de la maçonnerie et trahi le secret professionnel, nous édifiera sur la haute direction intellectuelle et morale des loges.

L'IMPÔT SUR LE REVENU.

M. Paul Bert a déposé sur le bureau de la Chambre un projet de loi qui abolit l'impôt sur la transmission à titre onéreux des immeubles, et le remplace par un impôt de 7 p. 1,000 sur tous les revenus mobiliers et immobiliers.

UN SYMPTÔME.

Un mouvement administratif était en préparation au ministère de l'intérieur.

D'après le Siècle, ce mouvement vient d'être ajourné.

Ce serait, ajoute-t-il, un indice que les élections législatives se feraient plus tôt qu'on ne le suppose, puisque le ministre ne veut pas désorganiser son personnel en ce moment.

Jeudi soir a eu lieu à l'Élysée le premier bal présidentiel de la saison.

76 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ROUGET-LE-BRACONNIER

PAR CH. SAINT-MARTIN.

Deuxième partie. — La Lutte.

CHAPITRE XI

LA TRAHISON (suite).

Une scène des plus saisissantes eut lieu, vers cette époque, entre Rouget et un propriétaire du pays. Ce fut comme un suprême avertissement donné au braconnier.

Rouget chassait dans les bois de la Chapelle-d'Aligné; désespéré de ne rien trouver en forêt, il s'était avancé jusque dans un parc giboyeux, appartenant à M. le comte de V...

Il était à ce moment quatre ou cinq heures du soir. M. de V... venait de sortir avec sa femme et se promenait dans une avenue.

Tout à coup, il aperçut Rouget et le reconnut aussitôt.

Il fit signe à sa femme de rentrer au château et s'approcha rapidement du braconnier, qui restait debout, pâle, menaçant, le fusil à la main, semblant avoir pris quelque fatale résolution.

— Vous êtes Rouget? dit M. de V...

— Oui.

— Que faites-vous ici?

Le braconnier ne répondit pas: ses lèvres ébauchèrent un mauvais sourire.

M. de V... continua:

— Vous menez une misérable vie, Rouget; croyez-moi, vous feriez mieux de vous rendre. Les gendarmes que vous avez blessés ne sont pas morts...

— Non! non! s'écria tout à coup Rouget avec violence. Je ne me rendrai pas, quand vous me donneriez de l'or plein votre chapeau! Je sais trop ce qui m'attend là-bas!

— Vous avez tort, Rouget: tôt ou tard, vous serez arrêté.

A ces mots, Rouget, furieux, fit quelques pas:

— Vous ne direz pas aux gendarmes que vous m'avez vu?

— Si; je le dirai. C'est mon devoir.

— Ah! vous le direz! Eh bien, c'est fini!

En même temps, le braconnier saisit son fusil et mit en joue M. de V..., mais celui-ci, sans laisser paraître la moindre émotion, malgré le danger qu'il courait, fit un geste de pitié:

— Rouget, dit-il, cela ne vous servira à rien de me tuer: ce ne sera qu'un nouveau crime dont vous serez puni tôt ou tard, car, si vous échappez à la justice des hommes, vous n'échapperez pas à

celle de Dieu!

Saisi d'une vive émotion en écoutant ces fortes paroles, Rouget s'agita et abaissa son arme. Puis il murmura:

— Oui, je le sais! je le sais! Au reste, je ne veux tuer personne, si ce n'est celui qui voudra m'arrêter!

Et, disant ces mots, il s'enfuit (1).

Quelques jours après, vers le 10 janvier 1887, Rouget était couché sous la hutte du charbonnier. Baptiste était absent.

Le braconnier rêvait à sa vie passée, à sa femme, à ses enfants, qu'il n'avait pas vu depuis longtemps. Il voyait que sa vie actuelle n'était plus tenable, et cherchait confusément le moyen d'y mettre un terme. La pensée du suicide hantait même son esprit malade.

Tout à coup, la porte s'ouvrit, et la femme Milcent apparut.

— Rouget, es-tu là? dit-elle.

— Oui, Jeanne, répondit le braconnier.

— Que fais-tu?

— Tu le vois: je dors.

— Dormir à cette heure! tu deviens paresseux.

— Paresseux ou fou! l'un vaut l'autre. Mais je n'ai pas mangé depuis ce matin, et je crois que je vais mourir de faim.

(1) Cette conversation est textuellement extraite du dossier.

— Allons, ne te déssole pas. Je t'apporte du pain et de l'argent.

— Merci, Jeanne, merci.

Le braconnier se jeta avidement sur le pain frais que lui apportait sa cousine.

Pendant qu'il mangeait, la Milcent le regardait d'une façon singulière.

— Serais-tu content, lui demanda-t-elle, de quitter les bois et de te mettre en sûreté?

Rouget leva les yeux sur Jeanne, d'un air de doute.

— Je parle sérieusement, fit celle-ci. J'ai pitié de toi.

— Tu as raison: je suis bien malheureux. Mais comment veux-tu que je quitte la forêt? Sitôt parti, je serai pris.

— Si j'avais un moyen d'assurer ta fuite?...

Le braconnier se leva vivement.

— Tu ferais cela pour moi? dit-il, en regardant fixement Jeanne.

— Oui.

— Écoute, Jeanne, tu es meilleure que je ne croyais: dans le temps passé, t'en souviens-tu?...

— Laissons tout cela, dit la Milcent, qui se sentait rougir. Veux-tu, oui ou non, quitter le pays?

— Pour aller où?

— Bien loin d'ici, en Belgique ou en Angleterre.

— Oh! oui, je le veux bien, si cela se peut, s'écria vivement le braconnier.

Assistance nombreuse, avide de considérer pour l'avant-dernière fois les traits augustes de M. Grévy, bientôt ex-président de la République.

Le buffet, pris d'assaut dès le début, a, comme toujours, été inabordable pour la plus grande partie des invités.

Voulant laisser à son successeur, à défaut d'autres legs, l'exemple de l'économie bien entendue, M. Grévy avait fait remplacer les bougies par un éclairage électrique. Autant de gagné.

M. Grévy aurait reçu vendredi des lettres de Londres dans lesquelles on le menace, lui le Président de la République bourgeoise, de le faire sauter dans son palais de l'Élysée. (Tablettes.)

#### LES INVINCIBLES.

Le Figaro publie le document suivant qui lui aurait été adressé :

« Un avertissement.

» Bureau de la section de la dynamite du parti révolutionnaire irlandais.

» Paris, 17 février 1885.

» AU CABINET BRITANNIQUE.

» Nous, les représentants de l'extrême section du parti révolutionnaire, assemblés en conseil, vous donnons avis par la présente que : si durant la prochaine session du Parlement anglais, la loi du *Crime's act* (en Irlande) (que nous considérons comme une injustifiable mesure) est votée à nouveau, nous avons résolu de prendre des mesures de représailles au moyen des ressources qu'offre la civilisation.

» Par ordre de l'Exécutif. »

Statistique décroissante des volontaires d'un an depuis la création : 1873, 7,549 ; — 1874, 10,314 ; — 1875, 9,804 ; — 1876, 9,715 ; — 1877, 8,513 ; — 1878, 9,377 ; — 1879, 7,168 ; — 1880, 4,871 ; — 1881, 5,003 ; — 1882, 5,182 ; — 1883, 4,980 ; — 1884, 4,645.

#### TROP D'ÉTRANGERS.

La question des crises et des misères ouvrières en soulève une autre, que la République française traite, et à propos de laquelle elle exprime une opinion et des sentiments que l'on ne peut que partager.

« Le tableau récemment publié par l'Assistance publique, dit ce journal, est de nature à faire réfléchir ceux-là mêmes qui ont à cœur de conserver à la France son renom de nation hospitalière et généreuse.

» Ainsi, sur 4,000 indigents inscrits aux bureaux de bienfaisance, 67 sont de nationalité étrangère, et sur ces 67 il y a 27 Allemands. En d'autres termes, un assisté sur 36 appartient à l'empire germanique. Dans certains quartiers de Paris, le nombre des Allemands secourus est extraordinairement élevé. Par exemple, sur 774 Allemands fixés dans le douzième arrondissement, il n'y en

a pas moins de 283 à la charge de l'Assistance publique. A Belleville, la proportion est plus forte encore. Sur 4,425 individus venus d'outre-Rhin, 569, soit 12 0/0, reçoivent des secours de la mairie.

» Il est permis, sans être accusé de parti pris, de trouver que c'est trop. Les sympathies ou les antipathies nationales n'ont rien à faire ici. Nous ne songeons nullement à nous plaindre de l'immigration des Allemands. Qu'ils nous louent leur travail pour encaisser notre argent, rien de plus équitable. C'est un échange de services. Mais il faut qu'il y ait compensation. Or, existe-t-elle quand, sur 2,199 Allemands fixés dans deux arrondissements de Paris, 852 vivent de la charité publique ? Pousée à ce point, l'hospitalité devient une duperie. On chercherait vainement à Berlin exemple d'une situation pareille. Le gouvernement impérial aurait vite fait de rapatrier les Français dont la présence constituerait un fardeau pour les municipalités allemandes. Il me semble que le nôtre devrait, à son tour, s'inquiéter de diminuer le nombre des étrangers incapables de se suffire à eux-mêmes.»

#### LE PÈLERINAGE DES INDUSTRIELS CHRÉTIENS.

Les Assemblées régionales de Toulouse et de Dijon viennent d'affirmer publiquement la marche et les progrès de l'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers.

Il est manifeste que l'idée corporative gagne, chaque jour, du terrain, et que les solutions chrétiennes apparaissent de plus en plus comme l'unique moyen de résoudre les problèmes sociaux et économiques. On se tourne vers l'Église pour demander la vérité et recevoir la lumière. Aussi le fait suivant est-il plein de promesses et d'avenir et vient-il vraiment à son heure.

Il y a quelques jours est parti de Paris pour Rome un pèlerinage de cent dix industriels chrétiens.

Ces cent dix industriels sont les délégués de l'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers et les mandataires d'un millier d'autres industriels : ils représentent ainsi une population ouvrière qui ne saurait être évaluée à moins de cinq cent mille âmes.

Ils appartiennent à ce groupe d'hommes dont l'inébranlable conviction est que le principe corporatif est la base de toute reconstitution sociale, et que la corporation, pour répondre à ses fins, doit être chrétienne et fondée sur la pratique constante du dévouement et de la charité.

Sa Sainteté Léon XIII a bien voulu faire savoir aux industriels chrétiens qu'Elle les recevait avec une grande joie, qu'Elle accorderait une audience générale au pèlerinage, et un entretien tout particulier à ceux qui ont qualité et autorité pour parler des travaux accomplis et pour exposer le plan adopté pour la restauration de l'ordre social chrétien dans le monde industriel.

A l'Adresse que le Pèlerinage déposera aux pieds du Souverain Pontife, il sera donc, sans doute, répondu par une allocu-

tion d'une haute importance et dont le retentissement sera immense au milieu de la catholicité attentive et émue.

L'Encyclique *Humanum Genus* aura ainsi une confirmation nouvelle, destinée aux industriels de France et à tous les autres chrétiens qui s'inspirent des principes religieux pour diriger et conduire les hommes qui relèvent de leur autorité : et ce sera l'honneur des Cercles catholiques d'ouvriers que d'avoir à inscrire à leur livre d'or une bénédiction nouvelle et une parole qui ne passera pas.

A cette occasion, nous lisons dans l'*Univers* :

« Le *Siècle* s'émeut déjà de l'effet que pourra produire le pèlerinage à Rome des industriels chrétiens... »

» Le *Siècle* n'admet pas que ces patrons aient la prétention de représenter leurs ouvriers près du Pape. Le *Siècle* aurait raison s'il était question d'imposer quelque obligation aux ouvriers et de parler en leur nom.

» Ce n'est pas dans ce but que les chefs d'industries chrétiens vont à Rome. Ils y vont, non pas pour revendiquer des droits, mais pour affirmer des devoirs. Ils vont faire acte de soumission aux enseignements du Souverain-Pontife, et reconnaître que l'Église catholique a seule en main la solution des questions qui troublent le monde du travail. C'est comme patrons qu'ils parlent ainsi, et ce qui donne de l'autorité à leur démarche, c'est précisément le nombre des ouvriers qu'ils emploient. »

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 21 février.

Le marché manque d'activité aujourd'hui, les Consolidés anglais nous sont venus en réaction à 7/16 à 98 7/16 et les spéculateurs inquiets de la baisse qui atteint ce fonds d'Etat préfèrent s'abstenir.

Les rentes françaises sont un peu plus lourdes : le 3 0/0 à 84.57, l'amortissable à 83.10, le 4 1/2 à 109.72.

Le Crédit Foncier continue à avoir un marché très-soutenu. L'action se maintient en grande fermeté à son prix de la veille. Les obligations Foncières et Communales se traitent à d'excellents cours.

Sur la Banque d'Escompte, les échanges sont tout aussi suivis que dans la précédente séance.

On négocie la Banque de Paris à 791.25.

Les actions de la Société Générale ont donné lieu à des achats suivis qui amènent la hausse de leurs cours.

Le marché des Chemins Méridionaux est excessivement ferme, ces titres marchent vers des cours bien supérieurs à ceux cotés actuellement.

Au cours de 97.75, l'Italian offre aux capitaux disponibles un prix d'achat très-avantageux, car la hausse de ce fonds est prochaine.

A la suite d'un achat important fait par la Maison Georges DOUSSIN, ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur, l'Eau de Mélisse des Carmes de Boyer, de la rue Taranne, sera vendue 85 c. le flacon et 80 c. par boîte de 6.

mandait Baptiste à son ami.

— Non : je sais que les gendarmes n'ont pas mon signalement. Je parcours la campagne et les bois sans que personne ne me reconnaisse. D'ailleurs, ce sera bientôt fini !... »

Le charbonnier, surpris, leva les yeux sur Rouget :

— Que veux-tu dire ? demanda-t-il.

— C'est mon secret.

— Vas-tu quitter le pays ?

— Peut-être.

— Prends garde d'être pris : tu te fies trop à certaines personnes. J'ai rencontré ce matin le père Pouplard, qui veut absolument te parler.

— Tu diras au père Pouplard de ne pas se déranger. Il ne me trouverait plus.

— Comment ! tu vas partir cette nuit ?

— Probablement.

— Et ta femme ?

— Tu la prévienbras, Baptiste ; je te charge de ce soin. Tu diras aussi aux braconniers de veiller sur mes enfants.

— Tu n'iras pas les voir ?

— Non : j'aurais peur de me compromettre inutilement. Ils viendront me rejoindre quand je serai en sûreté. Je vous écrirai.

— Fais comme tu voudras, Rouget, mais je tremble pour toi.

— N'aie pas peur. Je réussirai cette fois comme

les autres, mais je ne puis révéler mon secret. Au revoir, mon cher Baptiste, je te remercie de ton hospitalité. Je n'ai que le temps de gagner le lieu de rendez-vous.

En disant ces paroles, Rouget se leva, serra la main de son ami, et plus ému qu'il ne voulait le laisser paraître, il s'engagea dans un sentier.

— Ah ! pensait Baptiste en le voyant s'éloigner, je ne sais si mes pressentiments sont vrais, mais il me semble que je ne le reverrai plus !

La nuit était sombre et triste. Un vent terrible secouait les arbres et faisait entendre au loin ses sourds mugissements. De temps à autre, le cri des chouettes ou des orfraies s'élevait dans la nuit, comme un signal sinistre. Rouget lui-même, en traversant les sentiers et les clairières, ne pouvait s'empêcher de frémir.

Quand le braconnier parvint au rendez-vous, les ténèbres étaient épaisses et il ne vit personne. Il crut être en avance, et se blottit, en attendant l'arrivée de la Milcent, derrière le tronc d'un énorme sapin.

En ce lieu solitaire, la tempête faisait rage, et les sifflements du vent étaient lugubres.

(A suivre.)

CH. SAINT-MARTIN.

## CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

CRUE DE LA LOIRE.

Orléans, 22 février.

Une crue se manifeste en Loire. Cotes présumées du maximum : Saumur, 2 m. 70 le 23 février, vers 4 heures du soir ; Montjean, 3 m. 40 le 24 février, vers 4 heures du soir.

L'ENGAGEMENT DE LA LIGNE DE TOURS A NANTES.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« Il n'est pas un voyageur qui, en se rendant de Tours à Nantes, n'ait eu à souffrir plus que de raison de la poussière qui enveloppe les trains en marche sur cette ligne ferrée ; poussière fine qui pénètre partout envers et contre toutes les précautions prises pour se défendre contre elle.

» Pour supprimer cette grave incommodité, la Compagnie d'Orléans vient de faire recouvrir la plate-forme de la voie de Tours à Nantes d'une légère couche de terre végétale à travers laquelle elle fait semer du ray-grass, de Pacey.

» Au printemps, le railway de Tours à Nantes sera transformé en un véritable tapis de verdure pour le plus grand plaisir de tout le monde. »

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Scrutin pour mettre à l'ordre du jour la discussion du projet de loi sur le scrutin de liste. — adopté par 239 voix contre 216 :

Ont voté pour : MM. Benoist et Maillé (Alexis) ;

Ont voté contre : MM. Bury, de Maillé, de Soland, de Terves ; — M<sup>r</sup> Freppel.

LES PERMISSIONS DE PAQUES.

Le *Journal officiel* publie une circulaire du ministre de la guerre concernant les permissions à accorder aux militaires de tous les cultes à l'occasion des fêtes de Pâques. Des permissions de huit jours pleins, du mardi soir 31 mars au jeudi matin 9 avril suivant, seront délivrées dans une proportion que les chefs de corps auront à déterminer, aux sous-officiers, caporaux et soldats qui auront mérité cette faveur. Ces permissions seront données aux militaires du culte israélite lors des fêtes de la Pâque juive, qui auront lieu cette année du 30 mars au 7 avril inclusivement.

ENGAGEMENT DES MUSICIENS.

Nous croyons devoir rappeler aux intéressés que, par exception, les jeunes gens susceptibles d'être utilisés comme musiciens peuvent contracter leur engagement pour le régiment en garnison dans la subdivision de la région où ils sont domiciliés.

Pour bénéficier de cette faveur, ils n'ont qu'à se présenter au chef de corps qui, après les avoir fait examiner, leur délivrera son consentement et un certificat d'aptitude.

Les jeunes gens qui viennent de subir le sort peuvent également obtenir cette faveur en s'engageant avant les opérations du conseil de révision.

Ecole de Tir du 3<sup>e</sup> bataillon du 70<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

Deuxième séance du 23 février 1885.

Tir réduit à 20 mètres.

Tireurs..... 32

Balles tirées..... 493

Balles mises..... 480

Nombre de points..... 590

Résultat : 93.26 p. 0/0.

1<sup>er</sup> prix, une médaille bronze Ligue des Patriotes : M. Ménagé, soldat de réserve au 66<sup>e</sup> de ligne.

2<sup>e</sup> prix, une épingle-insigne en argent : M. Carichou, sergent au bataillon scolaire (pupille de la Société de Tir).

3<sup>e</sup> séance au tir réduit à 20 mètres, au Stand des Récollets, le dimanche 4<sup>er</sup> mars 1885, à 9 heures du matin.

Le Capitaine-Président,

G. DOUSSIN.

3<sup>e</sup> conférence le mardi 24 février 1885, salle de la Mairie, à 8 heures du soir.

Conférencier : M. Monprofit, ingénieur. Entrée libre et gratuite.

Le Président, G. DOUSSAIN.

L'année 1885 sera féconde en comètes : puisse-t-elle l'être aussi en vin.

Voici, d'après le Journal du ciel, les comètes dont le retour est annoncé pour cette année :

1. La comète d'Encke, qui a été quelquefois visible à l'œil nu : elle doit être revenue à son périhélie vers le 6 mars.

2. La comète de Tempel, très-faible et qui sera à sa plus petite distance du soleil le 30 avril.

3. La comète de Tuttle, revenue pour la dernière fois le 4<sup>er</sup> décembre 1884 et qui a une période de retour de 13 ans 9 mois 22 jours. Elle reviendra le 23 septembre et sera visible au télescope.

Astronomes, fourbissez vos lunettes.

LE CARNAVAL A CHOLET.

On écrit au Patriote de l'Ouest :

« Dimanche et mardi étaient jours de fête à Cholet. Le Carnaval, qui tend à disparaître de plus en plus, n'est pas encore mort chez nous.

Malgré l'incertitude du temps et sans aucune entente préalable, 250 masques ont parcouru les rues de la ville; les arlequins, les dominos, les gitanos, les pierrots, les clowns, les mousquetaires, les archers, etc., par leurs costumes plus ou moins bizarres, ou plus ou moins voyants, n'ont cessé de nous égarer. Nous avons plus particulièrement remarqué trois gitanos, de couleur assez espagnole, ma foi. Nous avons aussi vu une grande ménagerie portée à dos d'hommes; de temps en temps, le baronum de la troupe donnait le signal de l'arrêt, rassemblait les curieux et prononçait un boniment burlesque. Un bravo aux dompteurs de ces fauves inoffensifs (lapins, poulets, etc.).

Il serait trop long et trop difficile de passer en revue tout ce que nous avons vu, aussi nous arrêtons-nous à ces deux groupes.

Le soir, les cafés regorgaient de curieux, car il est d'habitude dans les familles de la population ouvrière choletaise que le chef de maison conduise sa smala au café ce jour-là pour assister au défilé de tous les masques. Pendant six ou sept heures c'est un brouhaha impossible à décrire.

Ceux qui, moins amateurs de bruit, avaient cependant envie de passer une soirée gaie, s'étaient donné rendez-vous au théâtre Gaillot. On jouait une pièce de circonstance : la Mariée du Mardi-Gras. La représentation n'a été qu'un long éclat de rire.... »

2 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ANTIQUAIRE DE FONTEVRAULT

Par J. DE CHATEAU-CHALONS.

I.

UNE VOCATION SPONTANÉE.

(Suite)

Deux jours après, en ouvrant son journal, il aperçut à la première page un article débutant ainsi :

« Un de nos antiquaires les plus distingués, M. de Marson, de Fontevault, vient de faire une découverte qui aura un grand retentissement dans le monde savant... »

Puis se déroulait la longue description tracée de la main même de l'antiquaire. Dans la crainte sans doute d'affaiblir la portée scientifique de l'article, et au risque d'ennuyer ceux de ses abonnés qui ne savaient pas apprécier les agréments de l'archéologie, le directeur avait cru devoir reproduire dans toute son étendue le texte qu'on lui avait adressé.

Après avoir lu et relu sa prose, avec cette satisfaction qu'éprouvent les personnes qui se voient imprimées pour la première fois, M. de Marson finit

par se dire que, pour un débutant, l'article n'était pas trop mal tourné.

Il courut à la chambre de sa femme qui était encore au lit.

— Elise, s'écria-t-il, en agitant son journal comme si c'eût été un trophée, le directeur a inséré mon article ! Je vais te le lire, si tu le permets.

Et il commença : « Un de nos antiquaires les plus distingués... »

— Comment, interrompit M<sup>me</sup> de Marson, voilà un journaliste qui ne te connaît pas et qui écrit :

« Un de nos antiquaires les plus distingués?... »

— Youdrais-tu me persuader, ma chère amie, répartit M. de Marson, qu'il y a dans ces paroles quelque chose de blessant pour moi ! Sans doute le rédacteur ne me connaît pas ; mais en me qualifiant ainsi il exprime tout simplement l'impression que lui a faite mon article. Après tout, peut-être ne se trompe-t-il pas en m'appliquant l'épithète que tu as entendue.

— Sont-ils vaniteux ces archéologues ! répliqua M<sup>me</sup> de Marson, en riant de tout son cœur.

— Vaniteux ! vaniteux ! répéta le mari, un peu piqué. Mais enfin tu conviendras que j'ai fait là une importante découverte.

— Importante découverte ! Cela dépend certainement du goût des personnes. Peut-être pour bien comprendre l'importance dont tu veux parler, faut-

il avoir la foi, le feu sacré de l'archéologie. Je t'avoue que je ne les ai pas.

— Il fut un temps sans doute où je ne les avais pas non plus, dit M. de Marson ; mais l'étude me les a donnés. C'est elle qui m'a permis d'apprécier toute la valeur de ma découverte.

— Eh bien ! sais-tu ce qui t'arrivera si tu continues à faire ainsi concurrence à la célébrité de Christophe Colomb ?

— Crois-tu donc que l'on se moquera de moi ?

— Je ne le pense pas.

— Alors, que pourrait-il donc m'advenir de fâcheux ?

— Voici ce qui arrive généralement en pareil cas. On commence par être nommé officier d'Académie. Vient ensuite un autre grade, et enfin, la plus enviée des distinctions, la croix.

— Oh ! de ces malheurs-là je ne me plaindrais pas, assurément. Ces agréables tuiles sont déjà tombées sur la tête de bon nombre d'antiquaires, et, pour mon compte, je serai toujours disposé à en recevoir de pareilles. Puisse-tu être bonne prophétesse ! En attendant, fais-moi le plaisir d'entendre la lecture de l'article.

M. de Marson fit cette lecture en homme qui goûte ce qu'il a écrit et ce qu'il dit. Le tout fut lu : il ne fit pas grâce d'une phrase, d'une virgule.

Sa femme subit ce petit supplice archéologique avec la plus parfaite résignation.

TOURS.

Accouchement dans un bureau de police. — Samedi matin, à 3 heures 1/2, le sieur Malbec, du bazar universel, rue Royale, arriva au bureau central de police avec sa bonne, prise des douleurs de l'enfantement. Pendant qu'on allait chercher une voiture pour la conduire à l'hospice, cette fille accoucha d'un garçon, dans le bureau même. Mère et enfant se portent bien.

POITIERS.

La justice s'est transportée vendredi dans la commune de Marigny-Brizay, canton de Neuville, afin de faire une enquête pour découvrir les causes de l'incendie qui a détruit la grange de M. Bonneveu, conseiller municipal.

C'est le septième incendie attribué à la malveillance qui se déclare dans cette commune depuis peu de temps.

M. le juge d'instruction et M. le procureur de la République ne sont rentrés vendredi soir à Poitiers que vers onze heures. Malgré leurs recherches, ils n'ont pu découvrir les traces de l'incendiaire. La consternation est tellement générale à Marigny-Brizay, que personne n'ose parler ; chacun en est arrivé à craindre pour soi, dit le Journal de la Vienne.

Nous souhaitons vivement que l'auteur de ces incendies soit arrêté.

On lit dans le Soleil :

« A propos de pressions, nous ne pouvons passer sous silence celle dont le département de la Vienne a été le théâtre pendant la dernière élection sénatoriale. Le secrétaire général et les sous-préfets surveillaient les votants, s'emparaient des électeurs à la porte de la salle et les invitaient tout haut à donner leur voix au candidat républicain. Ces fonctionnaires attendent les électeurs au coin des portes pour les détromper de leurs bulletins et leur en donner d'autres en échange, comme jadis les clients de M. le lieutenant de police attendaient les voyageurs au coin de la forêt de Bondy, n'est-ce pas un signe caractéristique du régime actuel ? »

NIORT.

M. le ministre des travaux publics se rendra à Niort, le 22 février, pour aller présider à l'inauguration de la ligne de Niort à Ruffec, qui sera livrée à l'exploitation le 23, sous réserve de l'approbation de l'autorité supérieure.

ANGOULÊME.

Le 17 février, dans l'après-midi, au moment où les masques allaient commencer leur brillante promenade dans les rues de la ville, un personnage plus bruyant encore, le tonnerre, a mis la joyeuse troupe en déroute.

Eclairs, coups de foudre formidables, comme au plus fort de l'été, pluie torrentielle, voilà la conclusion du mardi-gras pour la ville d'Angoulême.

Faits divers.

Nous apprenons la mort de Louis Godard, l'aéronaute qui a fait plusieurs ascensions célèbres, entre autres celle du Géant avec Nadar en 1883.

Pendant le siège, Godard dirigea l'école d'aérostation, puis partit en ballon pour rejoindre à Tours le gouvernement de la Défense nationale.

Le Bien public de Dijon signale un phénomène étrange et bizarre qui vient de se produire à Meloisey. Le 16 février, à dix heures et demie du matin, on a entendu dans l'air une violente détonation qui a effaré tous les habitants.

C'était un coup sec, analogue à un coup de mine ou de canon, accompagné d'un violent éclair, mais le bruit ne s'est pas prolongé comme un coup de tonnerre. Aucun accident n'est à déplorer.

Quinze minutes environ après cette première détonation, on en a entendu une seconde, cette fois éloignée, et à peu près semblable à un coup de tonnerre.

Des attelages de chevaux ont été arrêtés net, d'autres ont pris la fuite et, chose curieuse, à la Serve (ferme située à trois kilomètres de Meloisey), les deux détonations ont semblé deux coups de tonnerre.

Un groupe d'enfants a été renversé dans la classe, une odeur de poudre s'est fait sentir dans tout le village.

Deux vitres de l'école ont été cassées par la secousse.

Il n'y avait cependant que quelques nuages dans l'air, entraînés par le vent dans la direction du Nord.

Plusieurs personnes déclarent avoir été contusionnées légèrement et tout le monde a ressenti une violente commotion.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

ABONNEMENTS : Un an 24 fr. ; — Six mois, 13 fr. ; — Trois mois, 7 fr. ; — Un numéro, 50 centimes.

On s'abonne aussi au bureau de l'Echo Saumurois.

Sommaire du 21 février :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures : Obsèques de Jules Vallès ; la maison de Saint-Joseph ; Beaux-Arts ; la Jeune Pastoure, tableaux de M. Bertheaux ; le congrès du Canal de Suez ; le carnaval ; Fou-Tcheou. — Exposition de la Société d'Aquarellistes français, par Olivier Merson. — Revue anecdotique, par Lorédan Larchey. — Théâtres, par Charles Monselet. — Chronique musicale, par Albert de Lasalle. — Echechs. — Récréations de la famille.

GRAVURES : Les obsèques de Jules Vallès. — Inauguration et bénédiction de l'hôpital Saint-Joseph, par M<sup>re</sup> Guibert. — Beaux-Arts : la Jeune Pastoure, tableau de M. Bertheaux. — Histoire de Khartoum ; une sor-

tie du général Gordon. — Banquet du canal de Suez. — Le carnaval à Paris. — Fou-Tcheou, carte chinoise. — Echechs. — Proverbe à compléter. — Rébus.

Il y a un vieux proverbe qui dit : « AUX GRANDS MAUX LES GRANDS REMÈDES. » Les proverbes qui sont, dit-on, la sagesse des nations, ne sont pas toujours la sagesse du raisonnement. On peut du reste les combattre par leurs propres armes ; n'y a-t-il pas en effet un autre proverbe qui dit qu'on a SOUVENT BESOIN D'UN PLUS PETIT QUE SOIT ; » ds même il faut souvent aux grands maux de petits remèdes. En voici une preuve. — M. B..., André, à Lesparre (Gironde), écrivait le 7 janvier 1885, à M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris : « Atteinte depuis une quinzaine d'années d'une gastrite, ma mère souffrait beaucoup. A chaque changement de temps elle était bien plus mal, elle ne pouvait pas travailler et était obligée de s'accroupir pour ne pas tant souffrir. Depuis qu'elle prend vos Pilules Suisses (1 fr. 50) elle se sent bien soulagée. La cure s'est bien opérée et ne laisse rien à désirer. »

Théâtre de Saumur

Association Artistique d'Angers (8<sup>e</sup> année) J. BRETON, administrateur.

Lundi 23 février 1885,

LE CAÏD

Opéra-bouffe en 2 actes, paroles de T. Sauvage, musique de A. THOMAS.

Distribution :

Biroteau ..... MM. Noël Cadeau. Michel ..... Neveu. Aboul-y-far ..... Bastin. Ali-Bajou ..... Lamy. Virginie ..... M<sup>mes</sup> Dorian. Fatma ..... Dupouy. Un muzin ..... M. Demon.

Les Noces de Jeannette

Opéra-comique en 1 acte, paroles de MM. Jules Barbier et Michel Carré, musique de Victor MASSE.

Distribution :

Jean ..... MM. Dechesne. Thomas ..... Derrousseau. Jeannette ..... M<sup>mes</sup> Dorian. Petit-Pierre ..... Hennessy. Paysans, paysannes.

ORDRE : 1. Le Caïd ; 2. Les Noces de Jeannette.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 14/.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Au déjeuner, entre le fromage et le café, M. de Marson annonça qu'il avait formé un projet.

— Voyons le projet, dit sa femme ; je gagerais qu'il s'agit de quelque chose qui concerne l'archéologie ?

— Tu as deviné juste. Nous avons, derrière le salon, tu le sais, un grand appartement où il y avait autrefois un billard qui maintenant ne sert absolument à rien. J'aurais le dessein d'y établir un petit musée. Les dépenses d'installation ne seraient pas très-élevées. Quelques tablettes posées le long des murs, et cinq ou six vitrines, voilà tout ce qu'il me faudrait.

— Je ne vois pas d'inconvénient à cette appropriation, répliqua M<sup>me</sup> de Marson ; mais quels objets comptes-tu y mettre ? Jusqu'ici tu n'en possèdes aucun. Songerais-tu à acheter, pour le placer dans ton musée, le grand monument druidique que tu as découvert dans la forêt de Fontevault ?

— Voilà que tu me plaisantes encore ! Cependant, qui pourrait me blâmer de m'être créé une occupation qui ne nuit à personne ? Que deviendrais-je ici, dans cette solitude, si je ne l'avais pas ? Je n'aime ni la chasse, ni la pêche, ni le jardinage...

(A suivre.)

**Tribunal de commerce de Saumur.**

**FAILLITE SERISIER, LUDOVIC.**  
Les créanciers de la faillite du sieur Serisier, Ludovic, négociant en mercerie à Saumur, sont invités à se rendre le vendredi 27 février 1885, à neuf heures du matin, au Tribunal de commerce de Saumur, salle des faillites, pour être consultés, tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination du syndic définitif.

La Greffier du Tribunal,  
(179) GAUTIER.

Etude de M<sup>e</sup> BOURASSEAU, huissier à Doué-la-Fontaine.

**Vente mobilière**

PAR SUITE DE SAISIE,  
Le dimanche 1<sup>er</sup> mars 1885, à midi,  
Au bourg de Martigné-Briand.

On vendra :

Batterie de cuisine, glaces, chaises, tables, armoires, draps, serviettes, chemises, linge de table et de corps, deux pendules, trois machines à coudre, dont deux entièrement neuves, verrières, lampes, un piano, un harmonium, livres, diverses pièces d'étoffes.

On paiera comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Pour extrait :

(180) BOURASSEAU.

Etudes de M<sup>e</sup> LAMBERT, avoué, M<sup>e</sup> BLIN, agréé, et M<sup>e</sup> FOUCHARD, notaire au Mans.

**ADJUDICATION**

Le samedi 7 mars 1885, à une heure,

En l'étude de M<sup>e</sup> FOUCHARD, notaire au Mans, rue Bourgeoise, 31 :

1<sup>o</sup> D'un vaste terrain et de vastes constructions où s'exploitait l'usine des Filatures et Corderie mécaniques de l'Ouest, situé au Mans, avenue de Pontlieue, 3, avec machines à vapeur et transmission.

Contenance : 14,617 mètres.

Mise à prix baissée : 70,000 francs.

2<sup>o</sup> De la clientèle de l'ancienne société des Filatures et Corderie mécaniques de l'Ouest.

Mise à prix : 100 francs.

Pour les renseignements, s'adresser auxdits M<sup>e</sup> LAMBERT et BLIN, M<sup>e</sup> THIERRY, avoué, et M<sup>e</sup> FOUCHARD, notaire au Mans. (168)

**A LOUER**

Maison de Campagne

A SAINT-MARTIN-DE-LA-PLACE

Avec cour, écurie, remise et jardin.

S'adresser à M. BIGEAU, propriétaire, Château de Boumois, commune de Saint-Martin-de-la-Place. (152)

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION AMIABLE,

Le DIMANCHE 1<sup>er</sup> Mars, en l'étude de M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saumur,

**DIVERS IMMEUBLES**

Appartenant à M. Levron.

S'adresser à M<sup>e</sup> PINAULT, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> AUGÉ, notaire à Cholet.

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION,

A Cholet, en l'étude de M<sup>e</sup> AUGÉ, notaire, le samedi 7 mars 1885, à une heure,

**LES MÉTAIRIES**

DE LA

**LOUISIÈRE & DE BOUTILLY**

Se joignant,

Situées communes de Beaulieu et Chambroutet, près la ville de Bressuire.

1<sup>o</sup> Lot.

Métairie de la Louisière, avec maison de maître et dépendances, contenant 24 hectares 20 ares ; Sur la mise à prix de 45.000 fr.

2<sup>o</sup> Lot.

Une portion divisée de la métairie de Boutilly, exploitée par le sieur Devaud, contenant 27 hectares 45 ares 38 centiares environ ; Sur la mise à prix de 35.000 »

3<sup>o</sup> Lot.

Une autre portion divisée de la métairie de Boutilly, exploitée par le sieur Berthelot, contenant 31 hectares 77 ares 78 centiares environ ; Sur la mise à prix de 35.000 » Total des mises à prix. 115.000 fr.

Voir, pour plus amples renseignements, les placards affichés.

S'adresser, pour visiter les biens, aux fermiers qui les exploitent, et, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> AUGÉ, notaire, dépositaire des plans et des titres de propriété. (162)

Etude de M<sup>e</sup> GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allonnes.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

Pour entrer en jouissance le 1<sup>er</sup> novembre 1885 :

1<sup>o</sup> Une MAISON, située au bourg d'Allonnes, connue sous le nom d'Hôtel du Cheval-Blanc, comprenant au rez-de-chaussée une grande salle avec cheminée, cuisine à la suite, vestibule ouvrant sur la cour, salle à manger, grande chambre à côté servant de salle de billard, cave voûtée sous cette chambre, cinq chambres avec cabinets au premier étage, vastes écuries, cour et hangar ;

Un autre corps de bâtiments donnant sur la rue de l'église et servant de boutique de forgeron.

Cet hôtel, qui est parfaitement achalandé, est situé dans une excellente position, près l'église et sur la grande route de Saumur à Bourgueil.

2<sup>o</sup> Une autre MAISON, au bourg d'Allonnes, propre au commerce, actuellement occupée par M. Chartrain, ferblantier, comprenant plusieurs chambres au rez-de-chaussée et au premier étage, vastes servitudes et grand jardin ayant accès sur deux rues.

Grande facilité de paiement.

Pour traiter, s'adresser à M. Louis DESCHAMPS, propriétaire au bourg d'Allonnes, et, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> GUÉRET, notaire à Brain.

**Agence de Ventes et Locations**

(3<sup>e</sup> année)

Cessions de fonds de commerce. Achats et ventes de toutes valeurs. Paiements de tous coupons. Recouvrements. — Placements de fonds. Avances sur titres. Ouvertures de crédits. Assurances : Incendie, Vie, Accidents.

L. RENARD, ancien notaire, 16, rue Verte, Saumur. (169)

**Pêche de l'Étang de Marson**

Vente de POISSON sur l'Étang et près du Château, le mardi 10 février et jours suivants, jusqu'à la fin de la pêche. (119)

**A VENDRE**

VIN ROUGE récolte 1884, 110 francs les 220 litres.

S'adresser à M<sup>e</sup> CHICOTEAU, notaire à Loudun, ou à son Garde, à Gizeux, par Bourgueil.

**VERRERIES DE BLANZY**

**Dépôt de SAUMUR**

Quai Saint-Nicolas.

BOUTEILLES de toutes formes et toutes contenance : Champenoises renforcées, Champenoises ordinaires, Bordelaises, Parisiennes, Litres verre clair pour liqueurs, etc., etc.

Prix très-modérés.

**A VENDRE**

Une petite CHARRETTE ANGLAISE capitonnée et une petite JUMENT baie, avec les harnais.

S'adresser chez M. TOCNEPORT, carrossier. (125)

**MAISON A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine,

8 PIÈCES avec les servitudes, service d'eau, etc., rue Saint-Jean, 29, à Saumur.

S'adresser à M. ENAULT, bijoutier, même rue. (64)

**A Vendre ou à Louer VASTE MAISON**

Place Saint-Pierre.

S'adresser à M<sup>e</sup> PINAULT, notaire, ou à M. PIRON, à Tours. (819)

**A CÉDER ATELIER DE MENUISERIE**

Dans les environs de Saumur

Bonne clientèle.

S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME sérieux et de confiance demande du travail, le samedi et le dimanche excepté, ou pour quelques heures seulement.

S'adresser au bureau du journal.

**A CÉDER à une dame,** pour le département de Maine-et-Loire, un ART breveté, 5 fois MÉDAILLÉ, diplôme d'honneur, etc., très-lucratif, en plein succès dans les départements cédés ; on met au courant en 6 à 8 leçons.

S'adresser, pour voir échantillons, à M. DEVENANT, à Angers, 61, quai Ligny, au 1<sup>er</sup> étage. (181)

M<sup>me</sup> RICHARD, rue Saint-Jean, demande une bonne appréteuse pour les Modes. (171)

ON DEMANDE place de comptable pour quelques heures ou pour la journée entière.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE, pour le 1<sup>er</sup> mars, un bon jardinier pouvant s'occuper de fleurs et légumes.

S'adresser à M. ACKERMAN, à Saumur, 2, rue Nationale. (153)

**LE GRESHAM**

C<sup>o</sup> Anglaise d'Assurances sur la Vie

Fondée à Londres en 1848, établie à Paris en 1854

SUCCURSALE FRANÇAISE :

30, RUE DE PROVENCE, PARIS

Fonds de Garantie : 87 MILLIONS de FRANCS

**EXTRA-RISQUES MODÉRÉS**

Pour les Voyages en dehors de l'Europe

**RENTES VIAGÈRES**

Aux taux de 10, 15 & 17 0/0, suivant l'âge.

PAYABLES A PARIS :

A LA CAISSE DE LA SUCCURSALE

DANS LES DÉPARTEMENTS :

CHEZ LES BANQUIERS OU AGENTS DE LA COMPAGNIE

Les Prospectus et les Renseignements seront donnés gratuitement à ceux qui en feront la demande 30, rue de Provence, à Paris, ou à M. SOREL, 19, rue de la Comédie, à Saumur.

**A VENDRE** machine Howe, n<sup>o</sup> 3.

S'adresser au bureau du journal.

**LE JOURNAL DES CAMPAGNES**

Et d'Agriculture progressive réunis 29<sup>e</sup> ANNÉE

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES 6 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 6, rue Cardinale et 2 bis, rue de l'Abbaye, à Paris.

**LA FEMME ET LA FAMILLE**

Journal des jeunes personnes

Sous la direction de M<sup>lle</sup> Julie GOUBAUD

On s'abonne, à Saumur,

au bureau de l'Echo Saumurois.

ABONNEMENTS :

Edition mensuelle, sans annexes ni gravures. . . . . 6 fr.

La même, avec annexes, gravures, modes, patrons, dessins, broderies, tapisseries. . . . . 12 fr.

Edition bi-mensuelle, sans annexes ni gravures. . . . . 10 fr.

La même, avec annexes, gravures, patrons, dessins, broderies, tapisseries. . . . . 18 fr.

Envoyer un mandat-poste au bureau du journal.

**PLUS D'ARDOISES ENLEVÉES PAR LE VENT**

Avec les AGRAFES à pression et à crampon, système breveté s. g. d. g.

Cette Agrafe, par sa solidité et sa facilité de pose, lui a valu à l'exposition de Nantes 1882 le PRIX UNIQUE sur quatre systèmes exposés.

NIORT 1882, Médaille d'Argent. — CAEN 1883, Médaille d'Argent.

ROCHEFORT-SUR-MER 1883, Médaille de Vermeil.

PREMIER PRIX, etc.

**MENIER-GUÉRET, seul fabricant A SAUMUR (Maine-et-Loire).**

Vente de FIL FER GALVANISÉ, très-bonne qualité, de tous numéros, en grandes longueurs, pouvant servir pour les Vignes, etc.

PRIX TRÈS-REDUITS.

**Crédit à tout le Monde**

**L'ÉPARGNE POPULAIRE**

Maison de Vente à Crédit par Abonnement

ADMINISTRATION ET MAGASINS

3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupis.

ANGERS

SUCCURSALE, 87, rue d'ORLÉANS SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR**

Ligne d'Orléans				LIGNE DE L'ÉTAT											
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.				SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR					
Heures	Minutes	Type	Arrêt	Mixte	Omn.	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Direct.
3	8	matin	express-poste.	6 05	7 24	9 00	1 15	3 45	7 50	6 49	9 45	1 52	3 04	8 30	11 00
6	55	matin	(s'arrête à la Possonnière)	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03	8 00	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46	11 00
9	13	matin	omnibus-mixte.	6 23	7 39	9 15	1 32	4 19	8 08	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54	11 00
1	25	soir	—	6 39	7 52	9 28	1 46	4 37	8 24	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39
3	32	—	express.												
7	15	—	omnibus.												
10	36	—	(s'arrête à Angers).												
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.				SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS						THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR					
3	26	matin	direct-mixte.	6 05	7 24	1 15	3 45	7 50	5 40	8 58	1 07	4 20	7 43	10 50	12 50
8	21	—	omnibus.	6 53	7 55	3 2	4 50	8 41	5 58	9 10	1 19	4 30	7 57	11 04	13 04
9	27	—	express.	7 02	8 04	3 11	4 51	8 51	6 07	9 18	1 27	4 37	8 00	11 11	13 11
12	48	soir	omnibus-mixte.	7 14	8 09	3 19	4 59	8 59	6 19	9 29	1 37	4 47	8 10	11 17	13 17
4	44	—	—	7 29	8 22	3 32	5 19	9 16	6 29	9 39	1 45	4 55	8 20	11 27	13 27
7	—	—	omnibus (s'ar. à Tours)												
10	24	—	express-poste.												
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.															